

Je devrais ajouter une autre chose au sujet du dossier, chose que je crois avoir oubliée: il s'agit des photographies. J'ai dit me rappeler clairement ce que j'ai versé au compte rendu officiel au sujet du dossier. Je ne me rappelle pas avoir mentionné de photographies. S'il y en avait, je ne les ai pas vues, et l'on ne m'a pas demandé de les voir. Je n'ai montré de photographie à personne ni discuté de photographies avec qui que ce soit.

Or, monsieur l'Orateur, nous en sommes au point où le gouvernement a décidé de mener une enquête judiciaire. A moins que le ministre ne présente des excuses, celle-ci, selon moi, n'aura qu'à se prononcer sur le bien-fondé de l'allégation du ministre au sujet de deux membres du Conseil privé ou plus et de M^{me} Munsinger. Elle vérifiera aussi l'accusation du ministre, selon laquelle le premier ministre d'alors a eu tort dans cette affaire, et l'exactitude de toutes les autres précisions que le ministre a apportées dans ses accusations.

Mais aucune enquête judiciaire ne peut réparer les torts causés au Parlement la semaine dernière. Le Canada inquiet et troublé exige, comme il en a le droit, que le Parlement se mette aux travaux urgents de la nation. A cette fin, il nous faut y ramener la raison.

Je n'aime pas citer mes propres paroles, mais voici ce que je disais il y a deux ans pour que le Parlement passe à l'action:

Pour que le Parlement passe aux réalisations, il faut, à mon avis, que les parlementaires et leurs chefs créent une certaine atmosphère, manifestent une certaine disposition d'esprit, selon laquelle on reconnaîtra que l'institution ne pourra fonctionner que si l'on y fait preuve de respect mutuel et qu'elle sera paralysée si le mépris y règne. Le Parlement canadien a parfois atteint des sommets; malgré les tentations et les faiblesses auxquelles tous les hommes et, partant, toutes les institutions humaines sont sujets, il a assuré l'expédition des affaires de l'État à son honneur et à celui du Canada.

Il y aura toujours des controverses ici; elles seront parfois violentes et c'est normal. Mais il faut chasser l'atmosphère étouffante qui pèse sur le Parlement depuis la semaine dernière, si l'on veut rétablir l'esprit de travail. Comment le faire? Le ministre de la Justice a la chance unique d'agir comme catalyseur pour assainir l'atmosphère et pour rendre service au Parlement et au pays. Il le fera en démissionnant sur-le-champ.

A ce sujet, les termes d'une déclaration de Walter Lippmann, que je me permets de citer, me reviennent à la mémoire:

[L'hon. M. Fulton.]

«...bien que les personnes exerçant une fonction publique soient choisies par les électeurs ou nommées par des personnes elles-mêmes élues, leurs obligations primordiales ne sont pas envers l'opinion de leurs électeurs, mais envers la loi, les critères de leur profession, l'éthique de leur art ou de la science dans laquelle elles sont engagées, leur propre conception de leurs devoirs dans le cadre des dispositions générales qu'elles ont juré de respecter.»

• (3.30 p.m.)

En d'autres mots, le premier devoir du titulaire d'un poste est envers les fonctions de son poste. Comment le ministre de la Justice peut-il avoir du respect pour ses fonctions et agir comme il l'a fait?

Jusqu'ici, il a porté une accusation générale d'immoralité et de violation possible des règles concernant la sécurité contre deux anciens ministres ou plus qu'il refuse de nommer, jetant ainsi des soupçons sur tout un groupe d'hommes et de députés honorables. Il se refuse obstinément à nommer les hommes auxquels il pense ou d'étayer ses accusations. Le Parlement ne peut pas travailler efficacement dans une telle ambiance, malgré toutes les enquêtes judiciaires que l'on puisse instituer.

Pour le bien du Parlement et afin qu'il puisse poursuivre ses travaux dans une ambiance libre de l'animosité de la semaine passée, le ministre devrait montrer qu'il est prêt à faire abstraction de ses sentiments personnels et démissionner.

En démissionnant, il rehausserait son propre prestige et rétablirait en partie le prestige que sa conduite a fait perdre au Parlement; en même temps, et je dis cela parce que le poste lourd de responsabilités de ministre de la Justice me tient très à cœur, le premier ministre devrait se dissocier ainsi que son gouvernement de l'attitude adoptée au cours de la dernière semaine.

A mon avis, si le ministre ne veut pas démissionner, le premier ministre devrait le renvoyer du cabinet. Si le premier ministre ne peut pas se décider à le faire, alors je pense, monsieur l'Orateur, je pense que la conclusion à tirer de ce que j'ai dit est évidente, et afin de ne pas donner lieu à des propos encore plus acerbes en cette enceinte, je laisserai au premier ministre le soin de comprendre la portée de mes paroles. (Applaudissements)

[Français]

L'hon. Guy Favreau (président du Conseil privé): Monsieur le président, vu les circonstances et les jours que j'ai déjà vécus à la Chambre, dans une certaine atmosphère, j'aurais préféré n'être pas appelé à participer